

Lorsqu'un député entre dans cette Chambre pour représenter ses électeurs, il est extrêmement important qu'il représente un groupe de personnes qui ont quelque chose en commun, qui considèrent depuis longtemps qu'elles forment une communauté ou parce qu'elles ont des intérêts communs.

J'aimerais aussi commenter certaines observations qui ont été faites sur les 25 p. 100 de sièges, car les députés du Bloc savent pertinemment que ce dont ils ont parlé toute la semaine ne peut s'accomplir autrement que par une modification constitutionnelle. C'est manquer de franchise envers la population que de prétendre autre chose.

À mon avis, rares sont les Canadiens qui voudraient revivre l'émoi des discussions sur les changements constitutionnels, alors que de nombreux problèmes beaucoup plus graves, beaucoup plus importants touchent les gens quotidiennement.

Certains ont communiqué avec moi et m'ont demandé pourquoi nous ne pouvons avoir une Chambre comptant beaucoup moins de députés. C'est certainement possible, mais je le répète, il faudrait pour cela modifier la Constitution parce qu'une représentation minimale est garantie à certaines de nos plus petites provinces.

Je dis aussi aux gens qu'il est tout à fait possible de réduire considérablement le nombre de sièges à la Chambre des communes, mais que nous perdriions quelque chose en agissant ainsi. Les Canadiens seraient alors privés d'un contact beaucoup plus étroit et personnel avec leurs députés.

Les personnes avec lesquelles j'ai parlé estiment important de pouvoir établir un contact personnel avec leur député et de pouvoir obtenir de lui une réponse personnelle lorsqu'elles veulent résoudre un problème ou discuter d'une question avec leur député ou lui recommander des mesures que le gouvernement pourrait prendre. C'est extrêmement important pour les Canadiens. Pour en revenir à ce que je disais au début, c'est très important étant donné la diversité de notre pays. Les gens devraient donc se montrer prudents quand ils proposent de réduire le nombre d'élus. Il y aurait alors une plus grande distance entre eux et leur représentant.

Monsieur le Président, il ne me reste que quelques secondes. Je propose donc, conformément à l'article 26 du Règlement:

Que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure normale d'ajournement pour étudier le projet de loi C-69.

• (1705)

[Français]

Le vice-président: Que tous les députés qui s'opposent à cette motion veuillent bien se lever.

Initiatives ministérielles

Et plus de quinze députés s'étant levés:

Le vice-président: Plus de 15 députés s'étant levés, conformément au paragraphe 26(2) du Règlement, la motion est réputée retirée.

(La motion est retirée.)

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, j'écoutais avec intérêt les propos de l'adjointe parlementaire et je la trouve pas mal présomptueuse lorsqu'elle affirme sans le moindre doute que les Québécois n'adhèrent pas à la théorie des souverainistes au Québec. Je lui ferais remarquer qu'il est vrai que les Québécois ont voté contre l'Accord de Charlottetown qui contenait, à l'intérieur du texte, une espèce d'assurance du 25 p. 100 de représentation à la Chambre des communes, mais je lui ferais remarquer également que les anglophones et les gens des autres provinces ont voté contre aussi.

Donc, il ne faudrait pas qu'elle nous fasse subir à nous l'odieuse du rejet de Charlottetown. En plus, je lui ferais remarquer que son chef, le premier ministre actuel du Canada, a reçu à bras ouverts dans son parti l'auteur du torpillage de l'entente de Meech. Je profite aussi de l'occasion pour lui dire que ce n'est pas parce que les sondages défavorisent momentanément l'option souverainiste au Québec que les Québécois épousent la thèse fédéraliste et y adhèrent.

Je pourrais vous dire que les Québécois, pour diverses raisons, et moi j'estime souvent que c'est à cause du contexte, à cause des menaces passées exercées contre les Québécois, certains, à cause des campagnes de peur, sont réticents à s'embarquer là-dedans, mais dites-vous que lorsqu'on épouse quelqu'un par la peur, cela ne fait jamais un bon ménage. La députée ferait mieux de se souvenir de cela, parce qu'avec la dette qui s'en vient et le déficit duquel, ils ne veulent pas l'avouer, ils ne se sortiront jamais, ils vont être obligés de nous dire: «Québécois, séparez-vous, on n'est plus capable d'être si gros, d'être si gras, d'entretenir tant de faste.»

Alors, on peut couper court assez rapidement aux petites réjouissances de la députée d'en face. Je lui demanderais donc de faire preuve de modestie dans ses propos et de nous dire en quoi cela la brimerait que les Québécois aient 25 p. 100 de la représentation ici, en Chambre des communes, puisqu'ils ont déjà eu, au départ, 50 p. 100 ou presque, lors de la Confédération.

Je vais citer au député de Glengarry—Prescott—Russell ce passage de Confucius qui dit: «Il n'appartient pas à la poule de régenter la basse-cour.»

Mme Catterall: Monsieur le Président, il serait facile de jouer avec le mot souverainiste et de prétendre qu'on peut avoir l'appui de la majorité de la population du Québec.

• (1710)

Mais, il est clair après les déclarations d'hier qu'il n'y aura pas de référendum avant l'automne, que les séparatistes ont peur